

LA CHIRURGIE ESTHÉTIQUE EST-ELLE LUCRATIVE?

COURRIER DES LECTEURS

LA CHIRURGIE ESTHÉTIQUE EST-ELLE LUCRATIVE?

C'est avec intérêt que j'ai lu l'article intitulé «La chirurgie esthétique est-elle lucrative?», paru dans l'édition mai/juin 2010 du magazine *Santé Inc.* sous la plume du journaliste Paul Therrien. Cet article illustre un aspect que j'avais soulevé lors de l'entretien que j'ai eu avec M. Therrien, à savoir l'usurpation de titre.

Le début du paragraphe 7 (page 25, 2^e colonne, 2^e paragraphe) de l'article commence par « Également chirurgien plastique, le Dr Nabil Fanous, de Montréal, va même plus loin en dénonçant le fait que les résidents en chirurgie plastique ne sont pas suffisamment exposés aux techniques de chirurgie plastique... ». Sachez que Dr Fanous n'est pas chirurgien plastique comme le laisse sous-entendre l'article. Il est certifié en oto-rhino-laryngologie et en chirurgie cervicofaciale (ORL). (...)

Aussi, les propos de Dr Fanous sur la formation des résidents en chirurgie plastique sont erronés. Tel que mentionné précédemment, Dr Fanous n'est pas chirurgien plasticien et n'est pas impliqué dans quelque programme de formation universitaire de chirurgie plastique que ce soit. Il n'est donc pas au fait que des stages spécifiques en chirurgie esthétique font partie de la formation des résidents en chirurgie plastique comme l'exigent les normes imposées par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en vue de la délivrance d'un certificat de spécialiste en chirurgie plastique.

Je tiens, par ailleurs, à attirer votre attention sur un autre point soulevé dans l'arti-

cle de M. Therrien ayant trait aux difficultés de la pratique de la chirurgie esthétique soulevées par Dr Élise Bernier. Cette dernière n'est pas, elle non plus, chirurgienne plasticienne mais omnipraticienne. Les difficultés qu'elle soulève dans sa pratique s'expliquent principalement par le fait qu'elle n'a aucune formation dans le domaine chirurgical. (...) Ainsi, les propos du Dr Bernier n'ont rien à voir avec la réalité de la pratique des chirurgiens plasticiens certifiés.

Tel que mentionné dans l'article de M. Therrien, le Collège des médecins du Québec est en voie de clarifier les limitations des champs de pratique des différentes spécialités en fonction de la formation reçue afin d'assurer ainsi une

meilleure protection du public. Entretiens, il m'apparaît primordial que les inexactitudes rapportées par Dr Fanous concernant la formation en chirurgie plastique et les erreurs concernant sa certification puissent faire l'objet de la publication d'un erratum dans le prochain numéro de la revue. Je souhaiterais également que les propos du Dr Bernier fassent l'objet d'une mise en contexte appropriée.

Gilles Beauregard, MD
Président

Association des spécialistes en chirurgie
plastique et esthétique du Québec ☒

